

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Action collective d'éducation à la santé "accès santé" : convention du fonds social européen (FSE) avec l'association formation pour la coopération et promotion professionnelle méditerranée (ACPM).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'association de formation pour la coopération et la promotion professionnelle (ACPM), au titre d'un cofinancement du fonds social européen (FSE), une subvention d'un montant de 109 361,15 € pour le financement de l'opération "action collective d'éducation à la santé : accès santé" ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer la convention FSE avec l'ACPM et à engager la Collectivité dans le cadre des demandes de concours communautaires.

Cette dépense d'un montant total de 109 361,15 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**